



APPEL D'ARTISTES PROJET MUSICAL

Création de pièces musicales originales

AOÛT 2026

Québec 

1. CONTEXTE

La Ville de La Prairie lance un appel aux artistes musicaux de la région afin de créer et de proposer des pièces originales qui seront diffusées sur deux vélos-contes destinés aux citoyens de 4 à 99 ans. Les installations, composées de deux vélos, seront accessibles à l'extérieur durant la saison estivale et à l'intérieur pendant la saison hivernale.

Les œuvres sonores se déclencheront au rythme du pédalage, offrant une expérience culturelle interactive, immersive et rassembleuse.

1.1. Objectifs

En lien avec la Politique culturelle de la Ville de La Prairie et son plan d'action, ce projet vise les objectifs suivants :

- Mettre en valeur la création musicale locale en diffusant des œuvres accessibles au grand public dans l'espace public;
- Enrichir l'expérience ambiante du parcours d'ambiance du Vieux-La Prairie;
- Bonifier l'offre culturelle dans le Vieux-La Prairie;
- Concrétiser l'entente avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC).

2. CONCOURS

2.1 DESCRIPTION DU PROJET

La Ville souhaite mettre en valeur la création musicale locale en faisant appel à des artistes musicaux de la région ou de la relève. Le projet vise à souligner la créativité et le talent du milieu culturel régional tout en offrant une vitrine de diffusion originale et accessible. En intégrant des œuvres musicales créées spécifiquement pour les vélos-contes, l'initiative favorise l'appropriation culturelle par les citoyens et contribue à créer une expérience immersive, ludique et distinctive pour les utilisateurs de 4 à 99 ans.

Cette initiative permet également de soutenir la relève artistique en lui offrant une occasion concrète de création et de diffusion dans l'espace public. Les compositions originales renforceront l'identité culturelle du projet tout en créant un lien direct entre les artistes et la communauté. Une murale extérieure accompagnée d'un art au sol de type « recherche et trouve » sera réalisée dans le parc Émilie-Gamelin.

2.2 Critères de création de l'artiste

Les pièces soumises doivent :

- Être originales;
- Être instrumentales avec ou sans voix;
- Être en français (si présence de paroles);
- S'adresser à un public intergénérationnel de 4 à 99 ans en proposant un contenu respectueux et adapté à tous les publics;
- Présenter un caractère ludique, accessible et rassembleur;
- Avoir une durée maximale de 5 minutes par pièce.

3. PROTOCOLE D'ENTENTE ET CACHET

Un protocole d'entente sera élaboré et signé entre la Ville de La Prairie et l'artiste, afin d'encadrer les modalités de réalisation du projet ainsi que le versement de la participation financière.

Un cachet de 600 \$ (avant taxes) sera remis à l'artiste ou aux artistes sélectionnés.

4. PROCESSUS DE SÉLECTION

4.1 Échéancier sommaire

- 13 octobre au 16 novembre 2026 : Période de dépôt des candidatures
- 16 novembre 2026 : Date limite pour le dépôt des candidatures
- Semaine du 18 janvier 2027 : Sélection des candidatures par le jury
- Semaine du 8 février 2027 : Communication des résultats aux artistes sélectionnés
- Mars et avril 2027 : Finalisation du projet et mise en place
- Fin mai – début juin : Inauguration (date à confirmer)

4.2 Le comité de sélection

La vérification des critères d'admissibilité sera effectuée par le comité de sélection. Toute demande ne répondant pas à l'ensemble des critères sera rejetée. Le comité de sélection sera composé de membres du personnel de la Ville, d'élus ainsi que d'artistes professionnels.

Le comité de sélection se réserve le droit de retenir le nombre d'artistes jugé approprié pour la réalisation du projet.

4.3 Dates limite et modalités d'envoi

La date limite pour déposer une candidature est le **16 novembre 2026 à 16 h 30**.

Les envois par courriel sont privilégiés. Les artistes doivent transmettre leur dossier à l'adresse suivante : expositions@laprairie.ca.

Les documents doivent idéalement être regroupés en un seul fichier. Si la taille du fichier dépasse 10 Mo, une plateforme de transfert de documents (ex. WeTransfer) peut être utilisée. Il revient à l'artiste de s'assurer que le dossier a bien été reçu.

4.4 Documents requis

Pour soumettre sa candidature, l'artiste doit fournir les documents suivants :

- Une brève biographie artistique, incluant les coordonnées complètes de l'artiste en début de document;
- Une courte description du projet (maximum 250 mots);
- Un extrait audio (ou démo) des pièces proposées;
- Un court texte exprimant la motivation et l'intérêt de l'artiste à participer au projet, (maximum 250 mots).

4.5 Critères de sélection

La sélection des artistes finalistes sera basée sur les éléments suivants :

- Le respect de la date limite de dépôt des candidatures;
- La soumission d'un dossier complet;
- La qualité artistique et originalité de la proposition;
- La capacité démontrée de l'artiste à réaliser le projet;
- La capacité de créer une œuvre accessible et attrayante pour différents groupes d'âge;
- L'expérience artistique ou le potentiel démontré pour les artistes de la relève;
- Le caractère original de la création (aucune copie ne sera acceptée).

5. AUTRES DISPOSITIONS

5.1 Admissibilité

Le présent appel de candidatures s'adresse aux artistes professionnels ou émergents ayant la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent, et résidant au Québec. Une preuve de citoyenneté, de résidence permanente ou de résidence au Québec pourrait être exigée.

5.2 Droits d’auteur et exclusivité

En soumettant sa proposition, chaque candidat s’engage à réserver à la Ville une exclusivité d’exploitation pour une période de deux (2) ans suivant la date de l’inauguration du projet.

Les artistes sélectionnés garantissent à la Ville de La Prairie qu’ils détiennent l’ensemble des droits nécessaires sur leur concept.

5.3 Exclusion et non-conformité

Toute candidature reçue après la date limite sera automatiquement rejetée et ne sera pas soumise à l’évaluation du comité de sélection.

5.4 Annulation

Advenant qu’aucune des propositions ne soit retenue, le comité de sélection se réserve le droit d’annuler le présent appel de propositions et d’en lancer un nouveau.

5.5 Durée et validation

Les candidatures déposées demeureront valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date limite de réception des propositions.

La Ville se réserve le droit de prolonger la durée de validité par l’envoi d’un avis de prolongation aux candidats, étant entendu que cette prolongation ne pourra excéder trente (30) jours supplémentaires.

5.6 Confidentialité

Le comité de sélection, les employés municipaux impliqués et les artistes soumettant leurs candidatures sont tous tenus à la confidentialité, tant pour le contenu des propositions que pour toute information obtenue dans le cadre de l’élaboration du concept.

5.7 Clause linguistique

Toute communication liée au concours doit être rédigée en français. Cette exigence s’applique également à l’ensemble des documents requis lors du dépôt des candidatures ainsi qu’aux prestations des candidats.

6. RESPONSABLE DE L’APPEL DE PROPOSITIONS

Anik Nesterenko, chef de division culture et patrimoine

Pour toute demande relative au présent appel de propositions, veuillez communiquer par courriel avec madame Anik Nesterenko à l’adresse suivante : anik.nesterenko@laprairie.ca.